

Votre Auto à la Carte !

## Changement de régime matrimonial : Mariage

Suite au mariage, si vous désirez faire apparaître votre nom d'épouse ou votre mari/femme sur votre carte grise, vous devez présenter les pièces suivantes :

<b>Un acte de mariage</b>	Délivré par la mairie ou le livret de famille.
<b>Un Justificatif d'identité</b>	Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.
<b>*Une demande de certificat d'immatriculation</b>	Cerfa 13750*05 complété et signé par chacun des co-titulaires.
<b>Un contrôle technique</b>	En cours de validité.
<b>Un justificatif d'assurance</b>	Fournir un certificat ou une attestation d'assurances en cours de validité pour le véhicule. Si le véhicule ne détient pas d'immatriculation Française, l'attestation n'est pas obligatoire dans le dossier.
<b>Permis de conduire</b>	Du titulaire de la carte grise et correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.
<b>Co-titulaire</b>	Si un co-titulaire doit apparaître sur la nouvelle carte grise, il nous faut sa pièce d'identité en cours de validité. Une par co-titulaire.
<b>Un justificatif de domicile</b>	Datant de - 6 mois, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : titre de propriété - facture électricité, gaz, téléphone, eau - avis d'imposition - attestation d'assurance logement - quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier. Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.
<b>Si vous ne pouvez vous déplacer</b>	Donnez procuration à un tiers de confiance, celui-ci devra présenter sa pièce d'identité. La mention "lu et approuvé, bon pour mandant" doit être rédigée de la main du mandant.
<b>Certificat d'immatriculation</b>	La carte grise

\* Vous n'êtes plus dans l'obligation de compléter ces 2 formulaires. Avec notre logiciel spécifique au moment de la saisie de votre carte grise, la demande de certificat d'immatriculation et le mandat d'immatriculation se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Si vous désirez les compléter vous même, ces formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeables sur notre site [www.cartaplac.com](http://www.cartaplac.com).

**Coût de la démarche : 32.66 €**